

## Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux  
Cahiers du  
socialisme

# À la recherche du deuxième front !

René Charest

Numéro 19, hiver 2018

Syndicalisme : institution ou mouvement ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87740ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (imprimé)

1918-4670 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charest, R. (2018). À la recherche du deuxième front ! *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (19), 19–28.

Tous droits réservés © Collectif d'analyse politique, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru  
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## À la recherche du deuxième front !

RENÉ CHAREST<sup>1</sup>

Lorsque le résultat des votes d'allégeance syndicale a été dévoilé dans le réseau de la santé et des services sociaux québécois au printemps 2017, moment où on a appris la perte de 22 000 membres du côté de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), plusieurs militantes et militants de cette centrale ont affirmé qu'il s'agissait d'un abandon ou d'un désaveu de la part de la nouvelle génération de syndiqué-e-s à l'égard du deuxième front. Ce qui revient à dire que les jeunes employé-e-s du secteur public ne seraient intéressés qu'à un syndicalisme traditionnel, confiné à la négociation dans le cadre juridique déterminé par les règles en vigueur dans le droit du travail.

La nouvelle génération, dans cette perspective, ne serait plus désireuse de se battre sur les questions liées aux programmes sociaux, au logement ou à l'environnement par exemple. Cette hypothèse tient-elle la route ? Pour en prendre une juste mesure, il faut l'envisager en tenant compte de l'horizon historique et politique sur lequel émerge le deuxième front.

Qu'en est-il en effet de ce deuxième front syndical ? Comment s'est-il développé avec les années ? C'est une question comportant plusieurs déclinaisons à laquelle je chercherai à répondre ici. Le deuxième front, dans ses fondements et sa pratique, est une création spécifique de la CSN qui la distingue des autres centrales et organisations syndicales. Dans l'état actuel des choses et des difficultés énormes qui sont vécues dans cette confédération, plusieurs se demandent si les conditions sont toujours favorables au maintien du deuxième front syndical au Québec. Devrait-on plutôt réfléchir au redéploiement possible de ce deuxième front à partir d'une analyse de classe contemporaine s'inscrivant dans la réalité sociale du Québec d'aujourd'hui ?

Pour répondre correctement à cette question stratégique majeure, je me propose d'analyser les différentes périodes historiques du syndicalisme québécois depuis la lutte du Front commun de 1972 jusqu'à nos jours en tentant de cerner les points de tension de chacune de ces périodes et de dégager la ligne politique dominante. Je distingue ici trois périodes historiques :

- De la grève du Front commun de 1972 aux décrets du Parti québécois en 1983;
- De l'offensive péquiste de 1983 jusqu'au Sommet socioéconomique de 1996;
- De 1996 à nos jours.

---

1 Organisateur communautaire, militant et chercheur.

### **La naissance du deuxième front**

Dans l'histoire du syndicalisme au Québec, le deuxième front a été un levier important permettant au mouvement syndical de confronter l'État québécois et la classe dominante. La négociation du secteur public en 1972 en est le meilleur exemple. Après une série de défaites importantes, notamment à Thetford Mines et à Murdochville, on préconise du côté de la CSN une radicalisation de la lutte syndicale. Cette radicalisation a été balisée par la politique du deuxième front proposée par Pierre Vadeboncoeur et Marcel Pepin en 1968.

Cette politique repose sur la conviction que le syndicat ne doit pas défendre le travailleur ou la travailleuse uniquement dans le cadre juridique déterminé par les lois du travail. Le syndicat doit tenir compte de tout le milieu de vie de celles et ceux qu'il veut représenter : le logement, le transport en commun, l'école, etc. Cette conception du syndicalisme se conjugue à une orientation politique qui emprunte la voie du socialisme. Le deuxième front s'insère ainsi dans un véritable projet politique d'émancipation sociale.

Suite à l'adoption de cette conception d'ensemble, les conseils centraux, dont celui de Montréal dirigé par Michel Chartrand, ont mis en application les propositions de Marcel Pepin et Pierre Vadeboncoeur, en appuyant la mise en place de comités sur le logement, sur le chômage, etc., ce qui mènera plus tard à la constitution de comités d'action politique (CAP) réunissant, sur une base régionale, des militantes et des militants des trois centrales syndicales québécoises<sup>2</sup>. Plusieurs militants considéraient comme possible et souhaitable la transformation des luttes syndicales en luttes sociales, ce qui se réalisa effectivement en 1972. Mais par-dessus tout, une des raisons importantes expliquant le succès de la lutte dans le cadre de ces négociations est la volonté constante d'unifier les forces syndicales dans le combat. Cette volonté a d'abord été exprimée par les travailleurs et les travailleuses de la base. L'unité syndicale initiée par Marcel Pepin devenait une réalité concrète grâce au travail de masse qui avait été effectué au préalable par les militants et les militantes de gauche. Conjuguant les droits des travailleurs et des travailleuses à l'ensemble des droits sociaux, une autre vertu du deuxième front aura été de favoriser l'unité des travailleurs et des travailleuses à la base en cherchant à transcender les frontières corporatistes.

### **L'événement du Front commun de 1972**

Rappelons les faits : le 11 avril 1972, les employé-e-s du secteur public et parapublic déclenchent une grève générale. La revendication principale est d'obtenir 100 dollars par semaine pour tous les syndiqué-e-s de ces secteurs. Le 20 avril, le gouvernement québécois suspend leur droit de grève et impose un décret. On commence alors à sentir une certaine accalmie. Plusieurs travailleurs

---

2 La CSN, la FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec) et la CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec, devenue la Centrale des syndicats du Québec en 2000).

et travailleuses retournent au travail à compter du 22 avril. Le 28 avril, 55 % des syndiqué-e-s approuvent l'initiative d'un mouvement de désobéissance au décret. La majorité est assez mince. Les présidents décident alors de recommander un retour au travail. Mais l'annonce de l'emprisonnement des trois présidents de centrale, Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau, suscite la colère. Ces derniers sont condamnés à un an de prison pour avoir encouragé leurs membres à ne pas respecter les injonctions de la cour. C'est après l'emprisonnement des trois dirigeants syndicaux que la grève des syndiqué-e-s de l'État s'étend partiellement au secteur privé, avec l'occupation de certaines villes, dont Sept-Îles. Cette grève s'est donc transformée, d'une certaine façon, en grève sociale. Le 25 mai, les chefs syndicaux sont libérés et reviennent à la table centrale de négociation. Les syndiqué-e-s obtiennent un salaire de 100 dollars dans un délai de trois ans<sup>3</sup>.

La création du deuxième front aura été salutaire pour le premier front, celui de la négociation des conventions collectives dans un cadre juridique spécifique, puisque la bataille du Front commun de 1972 a été une des plus belles luttes syndicales dans l'histoire du Québec. C'est un événement déterminant dans la transformation



LOUIS LABERGE, MARCEL PEPIN ET YVON CHARBONNEAU

de la classe ouvrière et dans le déplacement d'une partie importante de cette classe vers ce qu'on a appelé par la suite la classe moyenne. Non seulement les travailleurs et les travailleuses du secteur public obtiennent 100 dollars par semaine, mais ils obtiennent aussi la sécurité d'emploi et une indexation des salaires au coût de la vie, laquelle se révélera payante en raison de l'inflation galopante des années suivantes. Cette négociation a aussi été une opération de valorisation professionnelle dans le secteur de la santé, de l'éducation et des services publics dans la mesure où on a permis à ces services publics d'occuper une place plus importante dans la société québécoise.

Bien sûr, cette radicalisation de la lutte au sein de la CSN et cette transformation sur le plan organisationnel et politique ne sont pas faites sans heurts. Le 8 juin 1972, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) est formée à la suite d'une scission au sein de la CSN. Celle-ci perd 30 000 membres, soit près du tiers de son effectif. L'orientation de gauche proposée par Marcel Pepin et les conseils centraux ne plaît pas à plusieurs membres de l'exécutif de la CSN et à certains secteurs de la centrale, notamment ceux des mines et de la construction. J'ai eu l'occasion d'entendre un jour un vieux membre de la CSD qui me confiait :

3 On pourra consulter les sites suivants pour plus d'informations :

<[www.lignedutemps.org/#evenement/31/1972\\_front\\_commun\\_intersyndical](http://www.lignedutemps.org/#evenement/31/1972_front_commun_intersyndical)> et  
<<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/2457.html>>.

« Dans les années 60, on nous disait que l'ennemi principal, c'était John Mansville, et quelques années après, on disait que c'était le gouvernement québécois et qu'il fallait faire le socialisme. On ne comprenait plus rien ». En dépit de la grogne, la CSN a réussi à maintenir le cap sur une pratique de syndicalisme de combat en conjuguant le premier et le deuxième front pendant plusieurs années.

On peut parler de cette période comme d'un âge d'or dans la tradition du syndicalisme de combat au Québec. Il s'agit d'une séquence historique durant laquelle les lignes politiques, sociales et syndicales, autant du côté de la direction des centrales, que du côté de leurs bases, ont convergé et se sont rencontrées dans une mobilisation qui est passée à l'histoire. Ce sont des moments exceptionnels dans l'histoire de la lutte des classes. Mais il ne faut pas penser que le pouvoir politique et économique allait pour autant succomber à une autre défaite de cette importance. L'histoire connaît en effet une bifurcation peu après. Le pouvoir politique et économique comprend qu'il ne peut laisser se consolider davantage une telle mobilisation politique, sociale et syndicale.

### **Années 1980 : l'autonomie du deuxième front**

Les capitalistes devaient donc trouver une manière de détourner le mouvement ouvrier de ses aspirations légitimes. Dans le secteur public, les décrets de 1983, la création des services essentiels, l'adoption de lois spéciales, les sommets socioéconomiques, etc., ont considérablement affaibli le mouvement syndical. Dans le secteur privé, les délocalisations, la sous-traitance, la multiplication du travail atypique, les clauses de disparité de traitement (dites clauses orphelines), la participation des travailleurs à la gestion, etc., ont de même miné l'ardeur des travailleuses et des travailleurs.

Les thèmes des grandes manifestations syndicales du début des années 1980 signalent le caractère défensif des luttes menées dans un contexte de crise économique très sévère. On s'attaque à plusieurs problèmes liés aux politiques fédérales et provinciales qui délaissent les programmes de soutien aux travailleurs et aux travailleuses et qui commencent à sabrer la santé et l'éducation. Le sommet de cette contre-offensive est atteint par le gouvernement du Parti québécois, en 1983. Un an avant l'échéance des conventions collectives, celui-ci fixe par décrets les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses du secteur public et parapublic pour les trois prochaines années. Le gouvernement péquiste impose également des diminutions salariales de 20 % pour trois mois, une augmentation de la tâche dans le secteur de l'éducation et de la santé, des modifications aux régimes de retraite et la suppression du droit de grève.

Dans le contexte d'une telle offensive patronale, on aurait pu s'attendre à une volonté du mouvement syndical de rassembler les forces syndicales et populaires, mais c'est tout le contraire qui se déroule. Une sorte d'éloignement entre le premier front, celui de la négociation, et le second front, celui des conditions de vie, se manifeste sur le plan pratique et théorique. Le deuxième front devient en quelque sorte relativement autonome dans ses liens avec le mouvement syndical.

Pensons ici au secteur des sans-emploi, à l'éducation populaire et à la défense des locataires. Une distance se crée, plusieurs luttes populaires se détachent des luttes ouvrières proprement dites. Il faut aussi comprendre que le mouvement populaire et communautaire cherche à se détacher de la conception habituelle de la lutte de classes. Les luttes sociales sont davantage prises en charge par différents groupes sectoriels qui ne se reconnaissent plus vraiment dans la perspective globale et totalisante du projet socialiste. Dans sa thèse de doctorat, Philippe Boudreau explique que le mouvement populaire est marqué par une forme de recentrage des organismes sur leur mission spécifique, qu'il cherche à stabiliser ses assises et à les ancrer dans l'avenir. Alors que le mouvement syndical connaît des difficultés, le mouvement populaire et communautaire s'en tire mieux puisque le développement des organismes qui le constituent est encouragé par les pouvoirs publics. Par ailleurs, note-t-il : « Dans le contexte, et toutes proportions gardées, la puissance du rayonnement du mouvement des femmes – incluant l'impact idéologique du féminisme sur la société québécoise – ne cesse d'étonner<sup>4</sup>».

Philippe Boudreau a raison de souligner l'effervescence du mouvement féministe dans les années 1980. Trop souvent on a qualifié ces années de période de transition, de traversée du désert, d'années d'hiver. Certes, sur le plan des luttes économiques, le mouvement syndical a connu des reculs, mais l'émergence du mouvement féministe a permis de transformer la société québécoise sur des bases plus égalitaires et a influencé positivement le mouvement syndical tout autant.

Dans certains secteurs, on note bien entendu une vitalité sur le plan de la mobilisation. Mais de manière générale, on assiste à une stratégie de stabilisation des mouvements. Autrement dit, on s'inscrit dans une logique de reproduction et de conservation des mouvements, souvent adoptée lorsque le capitalisme est à l'offensive. Le nombre des luttes syndicales et l'intensité de ces luttes diminuent d'une manière importante.

Dans le mouvement populaire, les luttes spécifiques se présentent de plus en plus comme des luttes intersectorielles. On ne parle plus d'affrontement global dans une perspective de lutte de classes, mais d'alliance de classes entre les différentes composantes qui la composent. Face à l'État, un nouveau compromis se dessine qui implique une partie des mouvements sociaux et syndicaux.

### **Années 1990 : l'institutionnalisation du deuxième front ?**

Au cours des années 1990, de nombreux débats et des points de tension importants vont surgir dans le mouvement syndical en général et à la CSN en particulier. Un de ces enjeux concerne la proposition d'intégrer l'économie

---

4 Philippe Boudreau, *La politisation comme composante active de l'évolution de la culture mouvementiste : étude du rapport à l'action politique de trois mouvements sociaux québécois, 1980-2009*, thèse de doctorat, École d'études politiques, Université d'Ottawa, 2015.

sociale dans le projet politique pour la société québécoise conçu et porté par l'appareil de la CSN, c'est-à-dire ses dirigeants et les intellectuels organiques de la centrale à cette époque.

L'affaiblissement de la société salariale et les défis que cela implique en ce qui concerne la protection sociale des travailleurs et des travailleuses du Québec sont énormes. La classe moyenne qui s'était considérablement élargie durant les années 1970 risque de s'affaiblir d'une manière importante. On favorise donc du côté de la CSN de nouveaux modes d'intervention de l'État québécois. On parle d'établir un partenariat avec l'État dans lequel les groupes sociaux et syndicaux apporteraient une contribution originale sur les questions relatives à l'emploi, aux problèmes d'insertion et de recomposition des liens sociaux<sup>5</sup>. Des sociologues comme Jean-Louis Laville<sup>6</sup> évoquent même l'hypothèse d'un nouveau contrat social.

Ce débat sur l'économie sociale a traversé tous les groupes sociaux et syndicaux du Québec au milieu des années 1990. À la CSN, ce débat s'est déroulé d'une manière houleuse puisque ses dirigeants et intellectuels organiques l'ont mené d'une manière assez souvent dogmatique dans la mesure où les opposants au projet d'économie sociale étaient amalgamés aux nostalgiques des années 1970. Comme si les opposants et les opposantes n'avaient pas compris les transformations sociales en cours et qu'on ne pouvait plus compter sur l'État comme avant. Comme le disait François Lamarche en 2001, « il nous semble qu'il ne faut pas s'accrocher à l'intervention étatique, qui, au Québec, a fait les beaux jours de la Révolution tranquille<sup>7</sup> ».

Il faudrait donc tenir pour acquis l'affaiblissement de l'État social quitte à combler certains vides provoqués par cet affaiblissement. Le projet d'économie sociale constitue, dans cette optique, une piste de solution à la crise du syndicalisme qui cherche une voie pour répondre à l'affaiblissement de la société salariale et de l'État social. Le syndicalisme peut, selon l'économie sociale, apporter un support à une infrastructure sociale défaillante (à travers les garderies, le soutien à domicile, la formation à l'emploi) et gérer différents modes d'intervention sociale en partenariat avec l'État québécois.

La CSN avait raison de tenter de se mettre à jour en ce qui concerne la conjoncture économique et l'affaiblissement de la société salariale. Mais le débat aurait pu s'effectuer autrement. Par exemple, au lieu de vouloir combler les vides laissés par le retrait de l'État social, on aurait pu mener une lutte contre cet affaiblissement en exigeant un redressement de la situation. Au lieu de vouloir à tout prix revaloriser le travail, on aurait pu mettre en place un chantier de

5 François Lamarche, « À propos du modèle québécois d'économie sociale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, n° 2, 1997.

6 Bernard Eme, Jean-Louis Laville, Daniel Mothé, Bernard Perret et Guy Roustang, *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

7 Lamarche, *op. cit.*

réflexion sur le revenu minimum garanti et le distinguer du travail comme le préconisait Michel Chartrand à l'époque.

Si on considère la manière précipitée avec laquelle on a tenté de résoudre le débat sur la question du revenu minimum garanti, on réalise que les positions qui auraient pu être antagoniques avec celles de l'État québécois ont été évincées d'emblée. Lors du congrès de 1995, un rapport sur le revenu minimum garanti explique que l'évaluation de celui-ci devra porter sur le réalisme du projet en regard des obstacles d'ordre politique, financier et culturel et prendre aussi en compte les conséquences sociales et économiques qui découleraient de son implantation. En somme, on ne peut abandonner la valeur travail et on ne peut pas se mesurer à l'État comme on l'avait fait auparavant puisque le mouvement syndical risquerait son avenir.

### **Sommet socioéconomique de 1996 : un front de concertation**

On aura peut-être remarqué dans la lecture historique effectuée ici que la pratique syndicale de la CSN s'est transformée d'une manière importante. La conjoncture politique marquée par une offensive capitaliste contre les classes populaires et la classe moyenne force le mouvement syndical à élargir ses horizons afin de se maintenir dans la mêlée. La stratégie globale du mouvement syndical, et en particulier de la CSN, a été de favoriser une conciliation avec l'État, contrairement à la position adoptée au cours des années 1970. Le Sommet socioéconomique aura été le théâtre de cette négociation sur le plan économique et politique. Le risque de négocier sans véritable rapport de force était énorme et, on le verra, les résultats du Sommet ont été plutôt négatifs. Ici encore, rappelons les faits : à la demande de la CSN, au lendemain du référendum, en 1996, le premier ministre Bouchard annonce la tenue d'un sommet socioéconomique. Celui-ci s'amorce par la tenue de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec les 18, 19 et 20 mars 1996. Elle sera suivie par la mise en place de deux chantiers : l'un sur l'économie et l'emploi, l'autre sur les grandes réformes gouvernementales. Le tout se terminera par le Sommet d'octobre 1996. La militante Ghislaine Raymond, qui a écrit un livre sur le sujet, propose une conclusion négative sur ce sommet :

Plutôt que d'exercer les mandats de grève qui leur sont confiés, les centrales prennent le chemin des concessions unilatérales et du « partenariat social ». Elles développent donc une contreproposition qui sera la base du règlement final de mars 1997. De ce fait, elles permettent une coupe sans remplacement de 15 000 postes en santé, en éducation et dans la fonction publique. Elles favorisent le départ à la retraite de quelque 13 000 salariéEs de l'État [...] Cette négociation se fait sur la base d'une obligation de résultats et sous la menace d'une loi spéciale<sup>8</sup>.

---

8 Ghislaine Raymond, *Le « partenariat social ». Sommet socio-économique de 1996, syndicats et groupes populaires*, Ville Mont-Royal, M éditeur, 2013, p. 144-145.



En ce qui concerne le groupe de travail sur l'économie sociale, la direction de la CSN ainsi que plusieurs intellectuels de la centrale ou de certaines universités ont poursuivi leur réflexion sur le plan théorique et organisationnel afin d'en faire un enjeu politique prioritaire au Québec. On a favorisé la mise en place d'outils collectifs comme Fondation pour entreprendre des projets d'innovation et d'insertion sociale. Cette pratique s'est d'ailleurs insérée dans la stratégie du deuxième front puisqu'une bonne partie des militantes et militants des conseils centraux, à Montréal et en région, ont mis la main à la pâte pour encourager le chantier d'économie sociale. Les officières et officiers des conseils centraux ont, de leur côté, siégé pendant longtemps sur des postes des conseils régionaux de développement ainsi que dans les conseils locaux coordonnés par des instances de l'État québécois.

### **L'émergence de l'alternative politique de gauche**

Dans les officines de ces mêmes conseils centraux et surtout dans la région de Montréal, une pratique différente s'est toutefois développée, qu'on appelait alors l'alternative de gauche. Dans un premier temps, le Conseil central de Montréal, devenu le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), renouant avec sa propre histoire, décide de jouer un rôle d'intercesseur entre les différentes factions de la gauche au Québec et de travailler à son unification. Ce qui a été réussi en bonne partie grâce à la création de l'Union des forces progressistes. Le CCMM joue un rôle important dans la campagne électorale de Paul Cliche et au cours des campagnes successives d'Amir Khadir jusqu'à son élection pour la première fois en décembre 2008. Par ailleurs, il a joué un rôle majeur dans la création d'un nouveau parti politique de gauche en 2006, Québec solidaire. Ce parti est le résultat de la fusion de l'Union des forces progressistes et d'Option citoyenne. Par la suite, bien que le Conseil central de Montréal ait maintenu une position en faveur de Québec solidaire, il n'a pas investi davantage le terrain politique de gauche. Pourquoi ? On peut penser qu'il existe une certaine pudeur dans les organisations syndicales, de même que dans plusieurs mouvements sociaux au Québec, sur le fait d'investir le champ politique sur une base partisane. Cette réalité a fait en sorte que le deuxième front est devenu autonome en raison d'une sorte de louvoiement à la fois des organisations syndicales sympathiques à l'action politique, mais aussi de Québec solidaire qui a toujours hésité à s'allier d'une manière organique avec ces organisations.

### **Conclusion**

#### *Le deuxième front aujourd'hui*

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Sur la base du rappel historique proposé dans cet article, on peut dégager les conclusions suivantes.

- Depuis vingt ans, le deuxième front n'a pas su insuffler un degré de combativité suffisant au premier front pour qu'il puisse faire des gains appréciables. Si l'on se réfère à la négociation du secteur public, un des socles sur lequel repose la

pratique de la CSN, on ne peut qu'observer une succession de défaites depuis le Sommet socioéconomique de 1996. La situation est similaire en ce qui concerne la bataille contre l'austérité. Une entente rapide est ainsi conclue dans la négociation du secteur public pour faire place à l'équité salariale en 2003. En 2004, la direction de la centrale, après avoir mobilisé les membres et la population contre le projet de réingénierie, renonce à la grève sociale prétextant que la FTQ ne voulait pas la faire. En 2005, les travailleurs et les travailleuses subissent un décret honteux dans le cadre de la négociation du secteur public et le mouvement syndical est incapable d'y répondre. En 2010, on s'entend sur une négociation à rabais sous prétexte que nous avons récupéré le droit de négociation. Mieux valait une entente faible que pas d'entente du tout semble-t-il. En 2012, les directions des centrales, dont la CSN, cherchent à jouer les médiateurs lors de la grève étudiante et promettent la paix sociale. Les étudiants et les étudiantes rejettent cette proposition d'entente à plate couture. Et la dernière entente dans le secteur public conclue en 2015 a causé un tumulte important au sein de la centrale puisque la Fédération de la santé et des services sociaux ne l'a pas appuyée.

- Le travail intersyndical inhérent au deuxième front qui avait été un levier important de la mobilisation de 1972 s'est affaibli considérablement avec les années. On a pu le voir lors de la mobilisation générale contre le projet d'austérité du gouvernement libéral. Par ailleurs, il s'est complètement disloqué au moment de la campagne de maraudage de 2017 dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- Le projet d'économie sociale n'a pas su tenir ses promesses d'il y a 20 ans. Bien que les chantiers d'économie sociale aient généré des milliers d'emplois et de nombreux projets en insertion sociale, on peut dire aujourd'hui que l'économie sociale n'a pas rempli ses promesses sur le plan idéologique et politique, comme option au secteur privé et comme paradigme pour un nouveau contrat social. Et les compressions budgétaires du gouvernement libéral dans toutes les structures régionales comme les conférences régionales des élus sont peut-être en train d'achever ces chantiers.
- Somme toute, ce qui a été souvent méprisé et décrié dans les appareils syndicaux demeure aujourd'hui ce qui reste de plus vivant et prometteur : l'alternative politique de gauche. Comme je l'ai mentionné plus haut, le champ politique de gauche avec Québec solidaire s'est consolidé depuis ses débuts. Mais il n'y a pas eu de véritable dialogue stratégique entre ce parti et les différentes composantes du mouvement syndical qui lui est sympathique. Est-il possible d'envisager une possibilité de rapprochement ?

*Un nouveau deuxième front ?*

Problème conjoncturel ou problème structurel ? La CSN n'a pas réussi à proposer un véritable projet de transformation sociale qui aurait pu inspirer les jeunes travailleurs et travailleuses comme ceux et celles qui interviennent dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Cette frange de jeunes disposant d'un capital symbolique fort, mais d'un capital économique plutôt faible, étant souvent surendettée, a peut-être une idée différente de ce que pourrait être la pratique syndicale aujourd'hui.

Il serait pertinent de comprendre leur conception du travail. Car on travaille pour les autres et aussi avec les autres. En ce sens, le syndicalisme d'aujourd'hui doit prendre en compte la recomposition de l'organisation du travail. Il est temps d'en finir avec le vieux contrat syndical-patronal qui stipule que le droit de gérance appartient aux patrons et que les syndicats doivent défendre leurs membres dans le cadre restreint des conditions économiques et sociales. La souffrance au travail causée par l'incapacité des travailleurs et des travailleuses de s'émanciper sur le plan professionnel doit être une préoccupation importante des organisations syndicales. Celles-ci doivent aussi favoriser l'émancipation des citoyens et des citoyennes auxquels on accorde un support social. On ne peut abandonner ces tâches aux gestionnaires néolibéraux. L'organisation du travail doit devenir un enjeu démocratique dans les organisations syndicales dans une perspective d'appropriation démocratique des services publics.

Contribuer à faire émerger cet agir commun politique dans le travail salarié exploité et aliéné reste un axe de la lutte contre le nouveau management modernisé, qui détruit encore plus intimement la dimension morale et collective du travail en transformant les subjectivités de l'intérieur<sup>9</sup>.

Transformer le travail dans une perspective démocratique. C'est là, il me semble, un enjeu important du renouvellement syndical. C'est sûrement à partir d'un enjeu de la sorte que nous pouvons proposer un projet de syndicalisme à la mesure des attentes des nouveaux travailleurs et travailleuses.

---

9 Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 2014.